



## ACTUALITE

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a affirmé le principe d'une évolution nécessaire des modalités de l'évaluation. Une conférence nationale est ouverte depuis juillet 2014. Parmi les cinq questions soumises au jury représentatif de la communauté éducative et de la société civile, trois intéressent plus particulièrement l'école maternelle : l'évaluation au service des apprentissages des élèves et sa participation à leurs progrès, les modalités de restitution des progrès des élèves aux familles, la place de l'évaluation tout au long des parcours des élèves.

En ce mois de décembre 2014, des recommandations pour une évaluation positive, simple et lisible, ouverte à la progressivité des apprentissages seront communiquées au Ministre.

### Pour en savoir plus



- [La conférence nationale sur l'évaluation des élèves](#)
- [La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école](#)

## DES PRATIQUES POUR LES MAITRES

### Une progressivité des apprentissages réussie grâce à une évaluation positive

« *Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation* » est l'une des compétences du référentiel des professeurs des écoles.

Une évaluation positive des compétences de l'élève favorise une progressivité des apprentissages réussie. Pour [Gérard de Vecchi](#), « *évaluer, c'est donner de la valeur* ». L'évaluation positive suppose un changement de posture de l'enseignant mais aussi de l'élève. L'élève va mieux apprendre en gardant l'estime de soi et en mesurant ses progrès. Il devient responsable et acteur de son parcours. La posture de l'enseignant de ce fait évolue également. Il devient personne ressource pour aider l'élève à identifier en priorité ses acquis. Il encourage, félicite, aide à repérer et rectifier les erreurs mais ne sanctionne pas. Le statut de l'erreur prend ici toute son importance. On remarque souvent que l'élève préfère s'abstenir de produire plutôt que de donner à voir une possible erreur. Par conséquent, il est préférable de privilégier l'observation ciblée, à un moment donné, dans une connaissance réciproque des critères d'évaluation.

[Viviane Bouysse](#) souligne que la bienveillance de l'adulte est la clef de la confiance que peut acquérir l'enfant. Respecter l'enfant, c'est vouloir le bien, le mieux pour lui. Cette vision de l'évaluation différencie l'évaluation sanction, qui peut générer la peur d'agir, de l'évaluation positive, qui suppose l'auto-évaluation.

La mise en place de l'évaluation positive, formatrice, prend également en compte les intelligences multiples pour identifier les acquis et proposer ainsi d'autres chemins pour personnaliser l'apprentissage.

Ainsi, cette culture de l'évaluation positive réinterroge la relation maître/élève. Elle instaure un cadre sécurisant qui favorise les interactions. Le triangle enseignant/apprenant/apprentissage est conforté dans une dynamique de progrès.

## EDITORIAL

Par Olivier REY

Ingénieur de recherche  
à l'Ecole Normale Supérieure de Lyon

L'image traditionnelle de l'évaluation scolaire est souvent celle d'une étape de contrôle, qui intervient après une phase d'enseignement ou d'activités éducatives. Ce visage de l'évaluation en fait une procédure qui concerne essentiellement l'enseignant ou l'institution, qui peuvent, au mieux, l'utiliser pour ajuster leur intervention.

Fondamentalement séparée de l'apprentissage, cette évaluation est une sanction « ex-post », pensée comme extérieure à la séquence d'apprentissage.

Envisager l'évaluation positive signifie au contraire l'inclure dans les activités éducatives dès leur conception pour en faire une information et donc un levier d'apprentissage pour les enseignants, mais aussi pour les élèves et les parents.

L'idéal est que l'évaluation puisse tendre vers l'auto-évaluation, quand l'enfant, même à des niveaux élémentaires, peut acquérir suffisamment de recul sur ce qu'il fait pour en apprécier la valeur.

Une évaluation pour l'apprentissage implique aussi des évaluations entre pairs, car la plus-value de l'école c'est bien l'apprentissage en commun, la socialisation et la coopération.

Aucune éducation à la maison ou devant un ordinateur ne remplacera cette expérience du collectif !

### Pour en savoir plus :

- [Dossier de veille de l'IFE n°94 Septembre 2014 : Evaluer pour \(mieux\) faire apprendre](#)



## ECOLE ET FAMILLE

### Rencontrer les parents pour « parler » l'évaluation des acquis et la progressivité des apprentissages

La communication des résultats de l'élève et de son parcours peut revêtir différentes formes. Bien souvent, les livrets d'évaluation remis aux familles sont peu accessibles pour un certain nombre d'entre elles et rendent insuffisamment compte de la perception des progrès de l'élève.

Il s'agit aujourd'hui d'inscrire la communication autour de l'évaluation positive. Dans une perspective de coopération réussie, il convient de favoriser les échanges entre la famille et l'école autour du parcours de l'élève et de ses progrès. Instaurer un climat de confiance et engager un dialogue constructif supposent d'envisager ces échanges dans le cadre d'entretiens personnalisés. L'appui sur des outils tel que le cahier de progrès ou de réussites, support imagé facilement accessible, permet d'associer de manière plus explicite les parents au parcours de leur enfant, à ses acquisitions en référence aux contenus d'enseignement.

Il convient dans un premier temps, lors de l'observation conjointe du cahier, de privilégier la valorisation des réussites, de mesurer les progrès pour témoigner des acquisitions même minimales de l'élève et s'inscrire ainsi dans une vision dynamique et positive de l'apprentissage. C'est en appréciant les résultats autour des procédures et des processus mis en œuvre que l'on facilitera l'échange autour des progrès qu'il reste à accomplir.

Ce temps d'échanges est essentiel puisqu'il facilite la connaissance, pour les parents, de ce que l'élève vit et construit progressivement à l'école et, pour l'enseignant, de ce que l'enfant vit et construit progressivement à la maison. L'enseignant invite, en effet, les parents à témoigner des réussites de leur enfant en dehors du temps scolaire pour les valoriser et s'appuyer sur elles dans la progression des apprentissages. Ce moment partagé s'inscrit dans une dynamique de coéducation où chacun trouve sa place.

Ces échanges réguliers et positifs autour des progrès de l'enfant permettent d'instaurer une confiance réciproque indispensable pour appréhender ensemble, éventuellement, une situation scolaire plus complexe.

## UN OUTIL POUR LES MAITRES

### L'évaluation, outil de régulation de l'activité du maître au service de la progressivité des apprentissages

À l'école maternelle, la progressivité des apprentissages est une condition de la réussite scolaire. Aussi pour ne pas anticiper mais préparer à l'école élémentaire, l'enseignant fixe des objectifs en tenant compte des écarts d'âge entre les élèves, du degré de développement et de maturité de chacun et de l'avancée dans les apprentissages. Il donne les moyens aux enfants de vivre leur petite enfance tout en s'engageant à leur mesure et à leur manière dans les apprentissages. Pour y parvenir, l'enseignant régule son activité en menant une évaluation qui s'appuie sur des observations en situation, sur l'écoute et l'analyse au quotidien de ce que chaque enfant fait et dit. Les conclusions, qu'il en tire, informent de l'avancée de l'élève par rapport aux repères de progressivité définis par les programmes ou par l'équipe pédagogique pour chaque compétence



de fin de cycle.

L'exemple de l'acquisition progressive de la conscience phonologique en offre une illustration pertinente. Passer, en l'espace de trois ans, de l'élève sensibilisé aux sonorités de la langue à l'élève qui manipule consciemment des syllabes, souligne l'importance à penser l'apprentissage en tenant compte des aptitudes de l'enfant qui entre à l'école maternelle.



#### Pour en savoir plus :

- [Eduscol : le développement de l'enfant](#)

## A.S.H.

### Accueillir un élève « extra-ordinaire »

La scolarisation individuelle de l'enfant handicapé en milieu ordinaire s'est largement développée et l'école maternelle s'efforce de répondre de manière adaptée à ses besoins d'élève. Le [décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014](#) relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves précise et réaffirme le principe d'une école qui ne stigmatise pas les difficultés mais qui accompagne tous les élèves dans leur parcours scolaire.

Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) concerne les élèves en situation de handicap, les élèves présentant des troubles de la personnalité ou les élèves atteints par des troubles de santé invalidants. Il doit être une réponse dès lors que la scolarisation nécessite des aménagements éducatifs et pédagogiques importants. Ce projet est élaboré par la Maison Départementale du Handicap du lieu de vie de l'enfant. L'enseignant référent veillera à la cohérence de sa mise en œuvre.

Le Projet Personnalisé de Scolarisation prend en compte la notion de parcours scolaire, de rythme d'apprentissages en référence aux contenus d'enseignement. Avec l'accord de la famille, un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) pourra être proposé par l'équipe pédagogique, lorsqu'un trouble, dont le diagnostic relève de l'avis d'un médecin, est observé à l'entrée dans les apprentissages fondamentaux.

L'enseignement et l'organisation pédagogique prendront en compte les besoins et les réussites de chaque élève. L'évaluation s'attachera donc à identifier ce que l'élève fait, peut faire et sait faire.

Le Projet Personnalisé de Scolarisation et le Plan d'Accompagnement Personnalisé constituent des outils de liaison qui favoriseront l'homogénéité des pratiques et la continuité des aménagements proposés.

#### Pour en savoir plus :

- [Le décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 \(au format PDF\)](#)



**Pour en savoir plus :**



- [La conscience phonologique à l'école maternelle. L'évaluation des élèves](#)
- [Évaluation à la fin du 1er trimestre de grande section](#)
- [Évaluation à la fin du 2e trimestre de grande section](#)
- [Évaluation à la fin du 3e trimestre de grande section/en début de CP](#)

**COLLABORATION MATERNELLE / ELEMENTAIRE**

**Pour une fluidité des parcours de la maternelle à l'élémentaire**

**E**valuer est une des occasions pédagogiques permettant de donner sens aux savoirs, de mettre en lumière les acquisitions des élèves et leurs progrès et d'impliquer l'apprenant dans la conduite de ses apprentissages. Chaque enfant évolue dans la maîtrise de ses compétences selon ses possibilités. L'évaluation doit être l'outil de mesure et de régulation de cette avancée pour l'élève lui-même et pour l'enseignant. Elle sert en ce sens la progressivité des apprentissages et s'inscrit dans la dynamique de personnalisation des parcours.

La fluidité des cheminements scolaires est donc rendue possible grâce à une prise en compte de la progression des acquis de chacun. L'élève ayant avancé plus rapidement dans ses apprentissages se verra ainsi proposer des situations lui permettant d'approfondir ses acquisitions, d'améliorer et de stabiliser ses stratégies de résolution, de traiter des tâches présentant un niveau de complexité supérieur et abordera des notions nouvelles. L'élève, plus en fragilité, disposera quant à lui, grâce à la connaissance précise de ses acquis et de ses besoins offerte par l'évaluation, de temps, d'espaces, de moyens pédagogiques spécifiques l'amenant à identifier, comprendre et dépasser ses erreurs, expérimenter et parfaire ses démarches, s'entraîner, mémoriser, se remémorer et ainsi renforcer ses acquis.

L'élaboration conjointe par les enseignants de la GS et du CP d'un dispositif passerelle est à envisager afin de garantir à chacun des élèves un parcours réussi. Formalisée par un document simple et concis, cette démarche enseignante est une réponse adaptée à la gestion de l'hétérogénéité des publics scolaires mais aussi une réponse ambitieuse pour accompagner le passage de l'école maternelle à l'école élémentaire sans anticiper nécessairement les enseignements ni les freiner ou encore moins maintenir ultérieurement pour une année supplémentaire l'élève en CP ou en CE1.

**Pour en savoir plus :**



- [Qu'est-ce qu'un PPRE ?](#)
- [Un PPRE maternelle](#)
- [Un PPRE passerelle maternelle](#)

**AIDER, INDIVIDUALISER L'AIDE**

**Suivre les progrès et mesurer les effets des aides apportées**

**L**es travaux de recherche récents nous apportent la preuve que les bébés disposent déjà de capacités nombreuses et complexes. Il reste pourtant beaucoup à apprendre à l'enfant qui grandit. C'est dans l'interaction entre le développement et l'apprentissage, avec l'étayage de l'adulte, qu'il va évoluer, construire des concepts, développer son langage en lien avec le développement des autres capacités (motrices, émotionnelles et sociales). Si nous nous intéressons spécifiquement au langage, nous savons que son acquisition représente une conquête fondamentale de la petite enfance au cours de laquelle un enfant passe de la communication non verbale aux mots isolés et à la capacité de créer des énoncés complets et appropriés à la situation et à l'interlocuteur. Accompagner et guider l'enfant qui se développe, dans cette construction langagière, supposent que les enseignants aient une connaissance précise de ses aptitudes à un moment donné de son développement mais aussi qu'ils soient en capacité de suivre leur évolution au

- Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves : quel plan pour qui ? [http://cache.media.education.gouv.fr/file/12\\_Decembre/37/3/DP-Ecole-inclusive-livret-repondre-aux-besoins\\_373373.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/12_Decembre/37/3/DP-Ecole-inclusive-livret-repondre-aux-besoins_373373.pdf)



**DES OUTILS POUR LES ELEVES**  
**Associer et responsabiliser les élèves dans le suivi de leurs progrès**

**L'**enfant apprend parce qu'il agit et comprend le sens de son action. L'enseignant lui donnera le moyen d'expliciter ce qu'il fait et de prendre conscience que ce qu'il réalise lui permet de progresser. Cahier de progrès, cahier de réussites, arbres de progrès, brevets,... sont autant d'outils permettant de mettre en valeur la progression des acquis des élèves et de les aider ainsi à les visualiser, les mettre en mots, les relier pour se projeter dans la poursuite de l'apprentissage. Associer les élèves c'est leur permettre de prendre conscience du chemin parcouru et de celui qu'il leur reste à parcourir.



Le recours à des brevets donne à l'enfant une vue des étapes successives le conduisant à la maîtrise d'une compétence. Il perçoit ainsi l'enjeu véritable des activités qu'il réalise.

Elaborer ces outils nécessite de la part de l'ensemble de l'équipe pédagogique de réfléchir à une évaluation positive et formatrice. La formalisation de ces outils doit offrir une accessibilité et une lisibilité optimales pour les élèves. Ils ont à s'approprier ces supports et sont associés à leur utilisation pour entrer progressivement dans une démarche d'auto-évaluation. Chaque enfant dispose de son propre

fil du temps. Cette observation précoce et continue ne sert pas en premier lieu à poser un diagnostic de difficultés mais permet avant tout de saisir comment aider au mieux l'élève qui apprend à parler et comment stimuler et soutenir ses apprentissages. Un dispositif tel que le DPL3 (Dépistage, Prévention, Langage à 3 ans) répond à cette préoccupation et offre également aux enseignants la possibilité d'identifier précocement les écarts majeurs de développement devant les alerter et justifiant d'investigations complémentaires voire d'une rééducation spécifique.



**Pour en savoir plus :**

- [Présentation du dispositif DPL 3](#)
- Des témoignages d'enseignants : [témoignage 1](#) - [témoignage 2](#)

**Bibliographie**



- **Gérard de Vecchi** - [Evaluer sans dévaluer](#) - Hachette
- **Anne-Marie Gioux** - Première école, premiers enjeux - Hachette éducation
- **M.T. Zerbato-Poudou** - Comment l'enfant devient élève - Retz

**Sitographie**



- Outils d'aide à l'évaluation des acquis des élèves à l'école maternelle  
[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/evaluation/36/1/aide\\_evaluation\\_GS\\_maternelle\\_136361.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/evaluation/36/1/aide_evaluation_GS_maternelle_136361.pdf)
- Dossier thématique : Évaluer et différencier pour aider les élèves  
<http://eduscol.education.fr/cid56618/evaluer-et-differencier-pour-aider-les-eleves.html>
- En maternelle, penser l'évaluation comme un dispositif créateur d'événements - Article de M.-T. Zerbato-Poudou - Cahiers pédagogiques n°456 - Octobre 2007  
<http://www.cahiers-pedagogiques.com/En-maternelle-penser-l-evaluation-comme-un-dispositif-createur-d-evenements>
- Rapport de l'inspection générale - La notation et l'évaluation des élèves éclairées par des comparaisons internationales  
[http://cache.media.education.gouv.fr/file/Ressources/65/7/Evaluation\\_Rapport\\_IGEN\\_juillet\\_2013\\_-\\_La\\_notation\\_et\\_l\\_evaluation\\_356657.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Ressources/65/7/Evaluation_Rapport_IGEN_juillet_2013_-_La_notation_et_l_evaluation_356657.pdf)
- Evaluer à l'école maternelle – Carnets de l'AGEEM  
Evaluer : Pourquoi ? Quand ? Quoi ? Comment ?  
<http://ageem.fr/shop/421870/0/0/evaluer-a-l-039-ecole-maternelle>

outil évoluant au fil du temps. L'apprenant doit comprendre que les traces qui y sont conservées témoignent des savoirs, des savoir faire et des savoir être qu'il a construits et non pas des non-acquisitions. L'élève le remplit donc à son rythme et suit alors ses progrès au fil des jours.



**Pour en savoir plus :**

- [Arbre aux savoirs : Attin-la-Paix-Faite](#) - photos [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)
- [Fiche descriptive de l'action](#)
- [Brevets](#), [Mathoeuf](#), [Tangram](#) : Mme Trénel, école Darras à Achicourt
- [Mon cahier de réussite](#) : Mme Jacobus, école des quatre vents de Servins
- [L'évaluation par le retour réflexif](#) : Mme Pecqueur, école Chénier de Beuvry



Rendez-vous



Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut de LILLE  
du 3 octobre 2014 au 11 janvier 2015  
**L'AUTRE DE L'ART**



MUSEE DES BEAUX-ARTS D'ARRAS - ABBAYE SAINT-VAAST  
du 27 septembre 2014 au 20 mars 2016  
**LE CHATEAU DE VERSAILLES EN 100 CHEFS-D'ŒUVRE**



LOUVRE-LENS - Galerie des expositions temporaires  
du 5 décembre 2014 au 9 mars 2015  
**DES ANIMAUX ET DES PHARAONS**



Comité départemental de rédaction : Colette BONNETAT, Valérie BOUQUILLON, Jean-Marie FONTAINE, Régine HEUDRE, Michèle JOLY, Cécile LALOUX, Laurence LECERF, Lionel LEFEBVRE, Ludivine LEFEBVRE, Fabienne PATIN, Isabelle RAUX, Eve SANTHUNE, Bernadette SAUVAGE, Marie-Ange WILK



Pour nous contacter :  
[ce.062ienmat@ac-lille.fr](mailto:ce.062ienmat@ac-lille.fr)



Retrouvez toutes les lettres de l'école maternelle  
<http://pedagogie-62.ac-lille.fr>

